

## **Utilisation du port du titre et de la dénomination professionnelle : recommandation de la Conférence professionnelle «Nutrition et diététique»<sup>1</sup>**

### **Situation initiale**

Depuis 2009, les diplômes de formation de l'ancien droit dans le domaine spécialisé de la santé peuvent être convertis en un titre d'haute école spécialisée (HES). Pour cela, il convient de remplir certaines conditions fixées par la loi, qui sont examinées par les hautes écoles spécialisées ainsi que le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). A l'aide de l'obtention a posteriori du titre (OPT), il est possible de détenir le titre académique BSc en Nutrition et diététique. La structure du port du titre est réglementée par la loi et se compose du titre (bachelor of science), de la haute école spécialisée qui l'a décerné, et éventuellement de l'orientation professionnelle (Nutrition et diététique). A l'époque, le SEFRI avait décidé qu'en Suisse alémanique, les diplômes de Berne seraient conférés à la Haute école spécialisée de Berne (BFH) et ceux de Zurich à la Haute école spécialisée de Zurich (ZFH). Ainsi, conformément à la décision du SEFRI, deux titres académiques sont valables pour la Suisse alémanique :

- BSc BFH en Nutrition et diététique
- BSc ZFH en Nutrition et diététique

En Suisse romande, les diplômes de Genève ont été conférés à la Haute École Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Le titre académique valable pour la Suisse romande est donc le suivant :

- BSc HES-SO en Nutrition et diététique

Etant donné que le domaine spécialisé Nutrition et diététique n'est pas proposé à la ZFH, cette pratique est déconcertante. Se pose donc la question de savoir quelle recommandation émet la Conférence professionnelle à propos du port du titre. Il est à considérer dans le cadre de cette décision que, depuis 2016, la FFHS propose aussi un BSc en Nutrition et diététique en Suisse alémanique. Suite à un entretien téléphonique, nous pouvons confirmer l'intérêt du SEFRI pour la décision de la Conférence professionnelle car il n'était pas conscient de cette problématique jusqu'à présent. Notons également que, dans la pratique, le port du titre et la dénomination professionnelle sont employés de façon hétérogène.

---

<sup>1</sup> La Conférence professionnelle 'Nutrition et diététique' est un organe de la Conférence spécialisée Santé (<http://css-conference.ch/statuts/#>), qui elle-même est une instance de swissuniversities. La Conférence professionnelle 'Nutrition et diététique' réunit les hautes écoles spécialisées proposant le cursus Nutrition et diététique ainsi que l'association professionnelle.

## Directives du législateur

- Titres des hautes écoles spécialisées - Notice explicative : [https://www.titelumwandlung.ch/customer/files/89/merkblatt\\_fachhochschultitel\\_f.pdf](https://www.titelumwandlung.ch/customer/files/89/merkblatt_fachhochschultitel_f.pdf)
- Information concernant l'OPT : [https://www.titelumwandlung.ch/customer/files/136/Info-Praxisaenderung\\_f56.pdf](https://www.titelumwandlung.ch/customer/files/136/Info-Praxisaenderung_f56.pdf)
- Information sur le port du titre : [https://www.titelumwandlung.ch/customer/files/82/2014\\_April\\_Titelfuehrung\\_BA-BSc\\_nach\\_01012009\\_f\\_hoch\\_gsk-site\\_90\\_franz\\_neu.pdf](https://www.titelumwandlung.ch/customer/files/82/2014_April_Titelfuehrung_BA-BSc_nach_01012009_f_hoch_gsk-site_90_franz_neu.pdf)

## Recommandations de l'ASDD

- Recommandation de l'ASDD sur le label : <https://svde-asdd.ch/fr/dieteticien-ne-asdd/> ([www.svde-asdd.ch/fr](http://www.svde-asdd.ch/fr) > Profession > Logo et label « Diététicien-ne ASDD »)
- Recommandations de l'ASDD sur l'OPT : <https://svde-asdd.ch/fr/formation/formation-initiale-etudes/opt/>

## Recommandations de la Conférence professionnelle

- La Conférence professionnelle recommande d'utiliser, dans la communication publique, le **port du titre** selon les conditions cadres légales et les recommandations du SEFRI ainsi que la **dénomination professionnelle** conforme à la LPSan et selon les recommandations de l'association professionnelle.
- Dans un souci de lisibilité, la Conférence professionnelle recommande, contrairement au SEFRI, de ne pas mentionner les hautes écoles spécialisées dans les titres utilisés **dans le quotidien professionnel**. Cette recommandation vaut notamment pour les signatures d'e-mail et de courrier, les coordonnées sur sites Internet, les contributions dans les médias, les présentations, exposés et autres domaines similaires. Ici donc, seuls le titre et la dénomination professionnelle seront indiqués.
- Dans les **publications scientifiques ainsi que les documents formels** (documents des hautes écoles, CV, etc.), la Conférence professionnelle recommande d'utiliser le port du titre en s'appuyant sur les spécifications du SEFRI dans le relevé de notes (Transcript of Records, ToR)<sup>2</sup>. Outre le titre et la haute école spécialisée doit également figurer l'orientation professionnelle.
- Indépendamment du port du titre, peuvent également être mentionnées les formations post-grade académiques telles que le CAS, DAS ou MAS. Mais ces dernières ne remplacent jamais le titre académique.
- La Conférence professionnelle insiste sur le fait que le titre académique et la dénomination professionnelle ne doivent pas être confondus. Les dénominations telles que « diététicienne BSc » ne sont donc pas souhaitables.
- Les diététicien-ne-s formé-e-s selon l'ancien droit et disposant d'un diplôme ES, doivent, comme le propose l'association, se nommer diététicien-ne dipl. ES.

---

<sup>2</sup> Le relevé de notes constitue une attestation de réussite ou plus précisément une vue d'ensemble des résultats obtenus durant les études. Ce dernier contient également des indications sur le titre académique obtenu.

## Mise en œuvre des recommandations de la Conférence professionnelle

### Utilisation du port du titre ainsi que de la dénomination professionnelle dans le quotidien professionnel

(p. ex. sur le site Internet, les cartes de visite, LinkedIn, expéditeur de mail, etc.) :

#### exemple pour les personnes titulaires d'un diplôme BSc ou un diplôme ES avec OPT :

*Anne Lexemple, BSc  
Diététicienne (ASDD)*

#### exemple pour les personnes titulaires d'un diplôme ES sans OPT :

*Anne Lexemple,  
Diététicienne dipl. ES (ASDD)*

#### exemple de dénomination avec CAS / DAS ou MAS :

*Anne Lexemple, BSc  
MAS ZFH en consultation systémique  
Diététicienne (ASDD)*

### Utilisation du port du titre ainsi que de la dénomination professionnelle dans les publications scientifiques et documents formels

- *Anne Lexemple, BSc BFH,  
Diététicienne (ASDD)  
ou  
Anne Lexemple, BSc BFH en Nutrition et diététique  
Diététicienne (ASDD)*
- *Anne Lexemple, BSc ZFH  
Diététicienne (ASDD)  
ou  
Anne Lexemple, BSc ZFH en Nutrition et diététique  
Diététicienne (ASDD)*
- *Anne Lexemple, BSc ZFH  
Diététicienne (ASDD)  
ou  
Anne Lexemple, BSc ZFH en Nutrition et diététique  
Diététicienne (ASDD)*
- *Anne Lexemple, BSc HES-SO  
Diététicienne (ASDD)  
ou  
Anne Lexemple, BSc HES-SO en Nutrition et diététique  
Diététicienne (ASDD)*

### Erreurs à ne pas faire

- *Anne Lexemple, CAS  
Diététicienne*
- *Anne Lexemple, MAS  
Diététicienne*
- *Anne Lexemple,  
Diététicienne dipl. BSc*
- *Anne Lexemple, Diététicienne BSc*
- *Anne Lexemple, Diététicienne BSc HES-SO*